



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 mai 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES ZONES NON FUMEURS DANS LES PARCS DE L'ETAT DE NEW YORK

Le Gouverneur Andrew Cuomo a annoncé aujourd'hui que d'autres zones non fumeurs seront effectives à l'extérieur dans les parcs d'Etat et sites historiques pendant la saison d'été 2013. La liste complète des zones non fumeurs est consultable sur le site web des parcs d'Etat à <http://nysparks.com/inside-our-agency/public-documents.aspx>.

« Nos parcs d'Etat incarnent la beauté naturelle, riche que l'Etat de New York a à offrir, et nos résidents devraient pouvoir apprécier ces zones sans la pollution de la fumée passive », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « L'annonce aujourd'hui de l'extension des zones non fumeurs dans nos parcs d'Etat constitue un pas important pour assurer que les familles de l'Etat de New York pourront apprécier nos grands espaces de plein air, sans fumée, dans un environnement sain. J'encourage tous les New Yorkais à visiter nos parcs d'Etat sans égal cet été et à profiter de la diversité des activités de loisirs qui sont proposées. »

Les parcs d'Etat ont étendu les zones non fumeurs des terrains de jeux et piscines pour y englober désormais d'autres zones telles que les plages de baignades ; les pavillons et abris de pique-nique ; les équipements sportifs ; les promenades ; les terrasses près des concessions de vente d'aliments et de boissons ; les zones où des programmes d'éducation environnementale sont organisés à l'extérieur ; les jardins publics ; les zones où les enfants ou de grands nombres de visiteurs se rassemblent ; et dans une enceinte de 50 pieds (15 m) de bâtiments. De plus, tous les parcs d'Etat de la Ville de New York sont désignés parcs non fumeurs pour que les réglementations en matière d'interdiction de fumer soient cohérentes avec l'interdiction de fumer dans tous les parcs gérés par la ville.

« Nous avons entendu haut et fort de la part du public qu'ils souhaitent des zones non fumeurs étendues pour mieux profiter des parcs naturels et superbes de l'Etat de New York », a déclaré le Commissaire de l'OPRHP, Rose Harvey. « Nous prenons les demandes du public au sérieux : assurer le confort des non fumeurs, protéger la santé des enfants et des familles contre la fumée passive et promouvoir des modes de vie sains. »

Augmenter les zones non fumeurs dans les parcs d'Etat procure de multiples bénéfices de santé pour les New Yorkais. De récentes études ont montré que la fumée passive à l'extérieur peut atteindre des

French

concentrations proches de celles des zones à l'intérieur, en particulier dans les endroits où de nombreux fumeurs se rassemblent, comme les entrées d'immeubles et zones de repas à l'extérieur. De plus, les mégots de cigarettes posent un risque de santé pour les jeunes enfants. En 2010 seulement, l'Association américaine des centres anti-poison a reçu plus de 7 428 rapports d'exposition potentiellement toxique au tabac chez les enfants âgés de moins de six ans.

« Les New Yorkais visitent les parcs d'Etat, terrains de jeux, plages et autres zones de loisirs pour respirer l'air frais et apprécier les espaces de plein air », a déclaré le Commissaire d'État à la Santé, Nira Shah, M.D., M.P.H. « Ils ne doivent pas être exposés aux risques de santé associés à la fumée passive ou aux déchets de tabac, et ces réglementations récemment adoptées assureront une expérience plus saine pour tous. Supprimer la fumée dans les lieux publics extérieurs, en particulier là où les familles se réunissent, est une stratégie importante pour changer les normes sociales et atténuer le modèle social de l'acte de fumer chez les enfants et les jeunes. »

Plus de 300 municipalités de l'Etat de New York ont accepté et mis en place des réglementations interdisant l'usage du tabac dans les parcs, les terrains de jeux, sur les plages, aux piscines, dans les zones d'activités sportives, les pavillons et autres zones de loisirs de plein air.

Alors que des zones non fumeurs volontaires ont été créées dans de nombreux endroits du réseau des parcs, une réglementation adoptée en février a autorisé l'agence à désigner et faire respecter les zones non fumeurs, notamment avec l'émission de contraventions portant sur une amende pouvant atteindre 250 \$ pour le non respect des zones non fumeurs si besoin. Quatre-vingt-onze pour cent des commentaires que l'agence a reçus sur les réglementations proposées étaient en faveur de la création de zones non fumeurs à l'extérieur.

Les zones non fumeurs seront désignées par une signalisation dans les lieux à l'extérieur où il est interdit de fumer. Même avec les nouvelles réglementations, il restera de nombreuses zones appropriées, notamment la plupart des campings, aires de pique-nique de plein air, aires de parking et zones non développées dans les 330 000 acres du réseau des parcs d'Etat pour ceux qui souhaitent fumer d'une manière qui ne viole pas les inquiétudes de la majorité du public. Fumer est déjà interdit à l'intérieur de tous les bâtiments des parcs d'Etat et sites historiques.

Le Bureau des parcs, parcs récréatifs et de la préservation historique de l'Etat de New York supervise 179 parcs publics et 35 sites historiques, qui sont visités par 60 millions de personnes chaque année. Pour plus de renseignements sur ces parcs récréatifs, appelez le 518-474-0456 ou visitez www.nysparks.com, connectez-vous sur [Facebook](#) ou suivez-nous sur [Twitter](#).

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French